

Table des matières

Remerciements	9
Liste des abréviations utilisées	11
Remarques préalables	13
Avant-propos	15
Préface. <i>Portrait de l'artiste</i>	17

INTRODUCTION GÉNÉRALE	25
I. Délimitation du champ de l'étude.....	28
A. <i>Étude en sciences juridiques</i>	29
B. <i>Les différentes formes d'interventions publiques</i>	31
C. <i>Définition du secteur des arts de la scène</i>	34
II. Choix de méthode	37
A. <i>Méthode comparée fonctionnelle</i>	38
B. <i>Méthode contextuelle</i>	41
III. Objet de l'étude.....	44
IV. Plan de l'ouvrage.....	49

PARTIE PRÉLIMINAIRE L'ORGANISATION JURIDIQUE D'UN MARCHÉ DES SPECTACLES ET LA NÉCESSITÉ D'UN FINANCEMENT PUBLIC DES OPÉRATEURS

TITRE I. L'ORGANISATION JURIDIQUE D'UN MARCHÉ DES SPECTACLES	55
Chapitre I. La consécration de libertés nécessaires à la création d'un marché des spectacles	59
SECTION 1. LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE UNE ACTIVITÉ DE SPECTACLE.....	59
SECTION 2. LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ARTISTIQUE	65
CONCLUSION DU CHAPITRE I	81

703

Chapitre II. La création d'une propriété intellectuelle	83
SECTION 1. UNE BRÈVE HISTOIRE JURIDIQUE DES PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES	84
SECTION 2. LES DIFFÉRENTES PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES AUJOURD'HUI.....	97
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	107
Conclusion du Titre I	109
TITRE II. LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR ET LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE INTERVENTION PUBLIQUE	111
Chapitre I. Les difficultés économiques du secteur	115
SECTION 1. LE CONSTAT EMPIRIQUE.....	115
SECTION 2. UNE TENTATIVE D'EXPLICATION THÉORIQUE: LA MALADIE DES COÛTS	121
SECTION 3. UNE EXCEPTION NOTABLE: LES THÉÂTRES DE <i>BROADWAY</i>	129
CONCLUSION CHAPITRE I.....	133
Chapitre II. Les justifications de l'intervention publique en raison des faiblesses structurelles du secteur des arts de la scène	135
SECTION 1. LES JUSTIFICATIONS EXPLICITEMENT POLITIQUES	137
I. Les idéaux de démocratisation et de démocratie culturelles.....	137
II. De la consécration et la préservation d'une culture nationale à la protection d'une diversité culturelle	150
SECTION 2. LES JUSTIFICATIONS FONDÉES SUR UNE RHÉTORIQUE ÉCONOMIQUE	156
I. Les externalités positives.....	156
II. Les biens semi-publics ou publics mixtes	159
III. Les biens méritoires	163
SECTION 3. LES JUSTIFICATIONS FONDÉES SUR UNE RHÉTORIQUE JURIDIQUE.....	165
I. La proclamation d'un droit d'accéder et de participer à la vie culturelle.....	167
II. La consécration d'un service public culturel.....	177
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	185
Conclusion du titre II	187
CONCLUSION DE LA PARTIE PRÉLIMINAIRE	189

PREMIÈRE PARTIE
LE FINANCEMENT PUBLIC DIRECT

TITRE I. LES DIFFÉRENTS MODES D'INTERVENTION PUBLIQUE DIRECTE DANS LE MARCHÉ DES SPECTACLES	197
Chapitre I. Généalogie des interventions publiques directes dans le marché des spectacles	201
SECTION 1. LES ORIGINES DE L'ÉTAT CULTUREL EN FRANCE.....	201
I. Point de basculement: la création d'un ministère des Affaires culturelles en 1959	204
II. Aux origines de l'intervention de l'État dans la culture.....	209
III. L'après-Malraux jusqu'à nos jours	213
SECTION 2. D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE À LA CRÉATION D'UNE AGENCE FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS	215
I. A New Deal for the Arts	216
II. La création du <i>National Endowment for the Arts</i>	222
SECTION 3. LE CAS DE LA BELGIQUE: ENTRE POLITIQUE CULTURELLE ET FÉDÉRALISATION.....	226
I. Un État à l'origine très libéral, puis interventionniste dans le domaine des arts.....	226
II. Une politique culturelle intimement liée à la question communautaire	231
CONCLUSION DU CHAPITRE I	235
Chapitre II. Les différentes formes d'intervention directe des autorités publiques compétentes	239
SECTION 1. LES AUTORITÉS PUBLIQUES HABILITÉES À INTERVENIR DIRECTEMENT DANS LE MARCHÉ DES SPECTACLES.....	240
I. En droit français.....	241
II. En droit belge	249
III. En droit européen.....	258
IV. En droit américain	262
SECTION 2. LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERVENTION DIRECTE DES AUTORITÉS PUBLIQUES DANS LE MARCHÉ DES SPECTACLES.....	266
I. La gestion directe	267
II. La création d'une entité dotée d'une personnalité juridique distincte	272
	705

III. La délégation de service public	290
IV. La reconnaissance	299
V. L'octroi de subventions et d'autres aides directes	305
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	307
Chapitre III. Le régime juridique général des outils de financement direct	313
SECTION 1. LE RÉGIME JURIDIQUE DE LA SUBVENTION.....	314
I. Essai de définition générale	314
1. <i>Distinction entre la subvention et le marché public</i>	319
2. <i>Distinction entre la subvention et la délégation de service public</i>	323
3. <i>Un acte juridique unilatéral ou un contrat?</i>	325
II. Le régime juridique général des subventions	330
1. <i>Autorisation par une loi budgétaire</i>	330
2. <i>Contrôle de son affectation</i>	335
SECTION 2. LES LIMITES JURIDIQUES APPORTÉES À L'OCTROI DE FINANCEMENTS PUBLICS	339
I. Les restrictions à l'octroi de certains financements publics.....	340
1. <i>Encadrement par le droit budgétaire</i>	340
2. <i>Compatibilité des aides publiques avec l'interdiction générale européenne des aides d'État</i>	342
a) Principe général de l'interdiction des aides d'État	343
b) Dérogation au principe: les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine.....	352
3. <i>Compatibilité des financements publics avec les libertés de circulation européennes</i>	358
II. Une obligation juridique de soutenir financièrement les arts de la scène?.....	362
1. <i>Le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle</i>	362
2. <i>Le droit à la liberté d'expression</i>	367
CONCLUSION DU CHAPITRE III	376
Conclusion du titre I	379

TITRE II. LES AIDES FINANCIÈRES DIRECTES SPÉCIFIQUEMENT DESTINÉES AU SECTEUR DES ARTS DE LA SCÈNE	381
Chapitre I. Les subventions à destination des opérateurs de la scène ...	385
SECTION 1. LE DROIT FRANÇAIS	386
I. Les aides déconcentrées du ministère de la culture.....	386
1. <i>L'aide au projet</i>	389
2. <i>Le conventionnement</i>	391
II. La taxe distributive sur les spectacles.....	392
SECTION 2. LE DROIT BELGE.....	394
I. En Communauté française	394
1. <i>Fonctionnement général</i>	397
2. <i>Régimes spécifiques des aides particulières</i>	401
a) La bourse.....	401
b) L'aide au projet	402
c) Le contrat-programme.....	404
II. En Communauté flamande.....	409
1. <i>La bourse</i>	413
2. <i>La subvention de projet</i>	414
3. <i>Les subventions internationales</i>	414
4. <i>La subvention de fonctionnement</i>	416
III. En Communauté germanophone.....	418
1. <i>La bourse</i>	418
2. <i>Le soutien aux projets culturels</i>	419
3. <i>Le soutien aux opérateurs culturels professionnels</i>	419
SECTION 3. LE DROIT EUROPÉEN.....	422
SECTION 4. LE DROIT (FÉDÉRAL) AMÉRICAIN.....	424
I. Le fonctionnement général.....	425
II. Les aides financières accordées aux personnes de droit privé.....	426
III. Les aides financières accordées aux agences fédérées	432
CONCLUSION DU CHAPITRE I	435

Chapitre II. Le régime social favorable aux travailleurs intermittents du spectacle	445
SECTION 1. LA PRÉSUMPTION DE SALARIAT OU D'ASSUJETTISSEMENT À LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS.....	448
SECTION 2. LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE	459
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	470
Conclusion du titre II.....	475
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	477

SECONDE PARTIE LE FINANCEMENT PUBLIC INDIRECT

TITRE I. L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE FISCAL FAVORABLE AUX FINANCEMENTS PRIVÉS ET À LA CONSOMMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS DE LA SCÈNE.....	489
Chapitre I. Le régime fiscal du mécénat.....	493
SECTION 1. LA PRATIQUE DU MÉCÉNAT DANS LES TROIS SYSTÈMES ÉTUDIÉS	495
SECTION 2. LES JUSTIFICATIONS APPORTÉES À L'EXISTENCE D'UN AVANTAGE FISCAL EN FAVEUR DU MÉCÉNAT	506
SECTION 3. ANALYSE JURIDIQUE.....	514
I. La mise en place d'un avantage fiscal	515
1. <i>La réduction d'impôt en droit français</i>	515
2. <i>La réduction ou déduction pour libéralités en droit belge</i>	526
3. <i>La déduction charitable en droit américain</i>	536
a) Un transfert... ..	537
b) ... à un certain type de destinataire... ..	544
c) ... et respectant certains seuils	547
II. Le mécénat d'entreprise au regard du droit des sociétés.....	551
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	564
Chapitre II. Les incitants fiscaux aux investissements privés et à la consommation.....	571
SECTION 1. LE <i>TAX SHELTER</i> EN DROIT BELGE	572

SECTION 2. L'ALLÈGEMENT DES COÛTS DES CONSOMMATEURS	583
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	588
Conclusion du titre I	591
TITRE II. L'ALLÈGEMENT DES COÛTS FISCAUX DES OPÉRATEURS DE LA SCÈNE...	595
Chapitre I. La fiscalité particulière des opérateurs de la scène	599
SECTION 1. LE RÉGIME FISCAL SPÉCIFIQUE DES ARTISTES	599
SECTION 2. LE CRÉDIT D'IMPÔT EN DROIT FRANÇAIS POUR LES PRODUCTEURS DE SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX ET D'ŒUVRES DRAMATIQUES	605
CONCLUSION DU CHAPITRE I	612
Chapitre II. L'exonération sur les revenus dont bénéficient certaines organisations de la scène constitue-t-elle une aide?.....	615
SECTION 1. BRÈVE PRÉSENTATION DU RÉGIME FISCAL DES ORGANISATIONS DE LA SCÈNE SANS BUT LUCRATIF DANS LES TROIS SYSTÈMES ÉTUDIÉS	619
I. L'exonération aux impôts commerciaux en droit français	619
II. L'impôt des personnes morales en droit belge	628
III. L'exonération à l'impôt fédéral sur les revenus en droit américain ...	634
IV. Comparaison des systèmes	639
SECTION 2. LES JUSTIFICATIONS THÉORIQUES D'UN RÉGIME FISCAL SPÉCIFIQUE PROPOSÉES PAR LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE AMÉRICAINES	641
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	660
Conclusion du titre II.....	663
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	665
CONCLUSION FINALE.....	669
Bibliographie sélective	681